



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

allergies

Question écrite n° 90213

Texte de la question

M. Alain Leboeuf attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'absence de prise en considération de la maladie cœliaque ou intolérance au gluten, dans notre politique de santé publique. Cette maladie digestive dont les effets secondaires sont nombreux et parfois très invalidants, toucherait aujourd'hui en France près d'une personne sur cent. Cependant, selon les études menées par l'AFDIAG (Association française des intolérants au gluten), seulement 10 % à 20 % des cas seraient diagnostiqués. Et malgré une meilleure connaissance de la maladie, les recherches n'ont toujours pas permis la création d'un traitement médicamenteux capable d'éradiquer la maladie. L'unique solution pour les malades reste un régime alimentaire sans gluten, strict et à vie mais qui présente un coût que la moitié des personnes atteintes sont dans l'incapacité de suivre. Devant le constat du Comité médical de l'AFDIAG, il lui demande si la question de l'intolérance au gluten pourra faire l'objet d'une réflexion dans le cadre de la politique de santé et quelles mesures seront prises pour aider à la prévention, au dépistage et à la prise en charge de cette maladie en France.

Texte de la réponse

La maladie cœliaque est une entéropathie inflammatoire chronique, auto-immune, provoquée par un antigène alimentaire, la gliadine du gluten. Selon les études disponibles, la prévalence régionale varierait de 0,1% à 1% de la population. L'intolérance au gluten peut se manifester à des périodes différentes de la vie, parfois chez le nourrisson peu après l'introduction du gluten dans l'alimentation, et parfois beaucoup plus tard à l'âge adulte. La présentation clinique de la maladie est très variable, allant de la forme totalement asymptomatique à la malnutrition sévère, en passant par des plaintes imprécises, digestives ou non digestives. Les manifestations les plus communes sont des douleurs abdominales, une diarrhée chronique, un amaigrissement, des pathologies osseuses, l'anémie, la fatigue. Le diagnostic est un diagnostic d'élimination, qui repose sur une séquence d'examens (recommandations de la haute autorité de santé (HAS) 2007) dont l'un est invasif et présente donc des risques propres : - recherche des anticorps IgA anti-transglutaminase, voire des anticorps IgG anti-transglutaminase et anti-endomysium en cas de déficit en IgA, - puis biopsie de l'intestin grêle à la recherche de lésions inflammatoires, non-spécifiques de la maladie cœliaque et dont les résultats sont donc à interpréter en fonction des situations cliniques. Chez l'enfant, cet acte nécessite une anesthésie générale. D'autres recommandations anglo-saxonnes concernant ce diagnostic, font apparaître la biopsie en deuxième rang de cette séquence, car les lésions sont parfois peu marquées, avec une éventuelle confirmation du diagnostic par la recherche d'anticorps anti-endomysium, venant en troisième rang. Les recommandations internationales sont donc de pratiquer une recherche diagnostique d'opportunité, devant un tableau clinique compatible avec une maladie cœliaque. Le seul traitement est l'éviction de l'antigène, c'est-à-dire des aliments contenant du gluten. Il n'est cependant pas démontré que ce traitement apporte un bénéfice quelconque aux personnes asymptomatiques, et cette pathologie ne justifie donc pas un dépistage en population générale. Une actualisation des recommandations de bonne pratique actuellement en vigueur a été demandée à la HAS.

Données clés

Auteur : [M. Alain Leboeuf](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90213

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 octobre 2015](#), page 7649

Réponse publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10458